

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE,
DES RESSOURCES ANIMALES ET
HALIEUTIQUES**

SECRETARIAT GENERAL

**DIRECTION GENERALE DES
PRODUCTIONS VEGETALES**



BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons

**GUIDE NATIONAL DES METHODES ET OUTILS DE
VULGARISATION ET DE CONSEIL AGRICOLES AU
BURKINA FASO**

Décembre 2025



BANQUE MONDIALE

Table des matières

Liste des tableaux.....	ii
Sigles et abréviations.....	iii
Préface.....	iv
Remerciements	vi
Introduction	1
I. Principes directeurs du guide.....	5
II. Méthodologie d'élaboration du guide	5
III. Définition de concepts	7
IV. Rôles et responsabilités des acteurs de la vulgarisation et du conseil agricole au Burkina Faso.....	10
V. Description des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles	13
5.1. L'approche animateur endogène	15
5.2. La démonstration	18
5.3. Le champ école	25
5.4. La plateforme d'innovation.....	35
5.5. L'émission radiophonique interactive	42
5.6. Le Club Dimitra	45
5.7. Le conseil à l'exploitation familiale / Conseil de gestion aux exploitations agricoles.....	51

5.8. Le village climato-intelligent ou Approche de Village Intelligent face au Climat.....	57
5.9. Le Voyage d'étude et d'échanges.....	64
5.10. Le SHEP ou Approche d'autonomisation des petits exploitants horticoles	68
5.11. Le Parc de Technologies et innovations Agricoles	71
5.12. La Foire agricole	76
5.13. Le BUS ou Formation pour agriculteurs-entrepreneurs	80
5.14. Le Farmer Business School ou Ecole d'Entrepreneuriat Agricole.....	84
5.15. La Démarche Tylay	90
5.16. Approche incubateur	97
Conclusion	100
Références bibliographiques	102
ANNEXES	i

Liste des tableaux

Tableau 1 : Rôles et responsabilités des acteurs	11
Tableau 2 : Principes directeurs du BUS	81
Tableau 3 : Organisation des sessions de formation FBS	87

Sigles et abréviations

AE	: Animateur endogène
AIC	: Agriculture intelligente face au climat
CVD	: Conseiller villageois de développement
ITA	: Innovations et Technologies Agricoles
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OP	: Organisation paysanne
OPA	: Organisation professionnelle agricole
PAS	: Programme d'Ajustement Structurel
PNSR	: Programme National du Secteur Rural
PNVACA	: Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles
SNVA	: Système National de Vulgarisation Agricole
SNVACA	: Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles
SNVCA-Sa	: Stratégie National de Vulgarisation et de Conseil Agricoles, sous-secteur agriculture
SNVACE	: Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil en Elevage
TIC	: Technologie de l'information et de la communication
VCA	: Vulgarisation et conseil agricoles

Préface

La vulgarisation et le conseil agricoles jouent un rôle important dans la diffusion des résultats de la recherche et des innovations technologiques au profit des acteurs des filières agricoles au Burkina Faso. Ils leur apportent l'appui conseil nécessaire à l'amélioration de la productivité de leurs exploitations et à l'accroissement de leurs revenus.

L'offre de services de vulgarisation et de conseil agricoles est assurée de nos jours par une pluralité d'acteurs publics et privés qui utilisent les différentes méthodes et outils à leur guise. Cela limite l'efficacité de ces méthodes et outils et par ricochet l'adoption des techniques et technologies par les acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques.

Fort de ce constat, le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques en collaboration avec ses partenaires a élaboré ce guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles. Il constitue un instrument essentiel pour orienter, harmoniser et professionnaliser les pratiques de vulgarisation et de conseil agricoles au Burkina Faso. En offrant un cadre méthodologique clair et en valorisant les approches innovantes, participatives et inclusives, ce guide permettra d'améliorer la qualité des services rendus aux producteurs, d'accroître l'impact des interventions de développement rural et de favoriser une meilleure appropriation des innovations technologiques. Il constitue un instrument opérationnel destiné à

améliorer la qualité, la cohérence et l'efficacité des interventions d'appui-conseil sur toute l'étendue du territoire. Il est le fruit d'un processus participatif ayant impliqué l'ensemble des catégories d'acteurs intervenant dans la vulgarisation et le conseil agricoles.

Je saisis cette occasion pour exprimer ma reconnaissance à l'ensemble des acteurs (services techniques de l'État, organisations professionnelles agricoles, institutions de recherche et de formation, projets et programmes, ONG et partenaires techniques et financiers) qui ont contribué à l'élaboration de ce guide. Leur engagement constant en faveur du développement rural constitue un levier important de la transformation structurelle de notre Agriculture.

J'invite l'ensemble des intervenants du secteur à s'approprier ce guide et à en faire un outil opérationnel de référence pour offrir aux producteurs, des services de vulgarisation et de conseil agricole adaptés, pertinents et performants en vue de l'atteinte de la souveraineté alimentaire au Burkina Faso.

**Le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, des
Ressources Animales et Halieutiques**

Commandant Ismaël SOMBIE
Officier de l'Ordre de l'Etalon

Remerciements

L'élaboration du « **Guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles** » a été possible grâce à l'expertise, la disponibilité et la collaboration de plusieurs institutions et partenaires du secteurs public et privé œuvrant dans la vulgarisation et le conseil agricoles au Burkina Faso. Par ces lignes, nous traduisons notre reconnaissance et nos remerciements à l'ensemble de ces acteurs. Aussi, nous remercions spécifiquement :

- le Réseau des Services de Conseil Agricole et Rural d'Afrique de l'Ouest et du Centre (RESCAR-AOC) pour son appui, sa disponibilité et son accompagnement durant tout le processus de l'élaboration du présent guide ;
- le Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement Agricoles (CORAF), pour sa disponibilité et son accompagnement pour la mobilisation des ressources financière de l'élaboration du présent guide ;
- le Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest composante Burkina Faso (PRSA-BF) pour

le financement de l'ensemble des activités de l'élaboration du présent guide ;

- les partenaires et collaborateurs que sont, l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Agence Allemande pour la coopération internationale (GIZ), l'agence Conseils, Recherche-Action et Développement d'Expertise (CORADE), l'Association Burkinabè d'Action Communautaire (ABAC), l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA), la Confédération Paysanne du Faso (CPF), la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), le Projet RADiUS, l'Agence Nationale de Valorisation des Résultats de la recherche et des innovations (ANVAR), qui ont contribué à l'élaboration de ce document à travers leur participation aux ateliers de cadrage et de rédaction du guide ;
- les directions centrales et déconcentrées ainsi que les écoles et Centres de formation professionnels du Ministère de l'Agriculture des Ressources Animales et Halieutiques (MARAH) à savoir la Direction Générale des Productions Végétales (DGPV), la Direction Générale des Productions Animales (DGPA), la Direction Régionale de l'Agriculture, des

Ressources Animales et Halieutiques du Nando (DRARAH-Nando), l'Ecole Nationale de Formation Agricole de Matourkou (ENAFa de Matourkou), l'Ecole Nationale de l'élevage et de Santé Animale (ENESA) qui ont également contribué aux travaux d'élaboration de ce document.

Introduction

Le Burkina Faso, pays sahélien à vocation agricole compte une population estimée à 20 505 155 habitants dont 51,7% de femmes (INSD, 2022). Le secteur agricole emploie 74% de la population (RGPH, 2019) et contribue en moyenne à plus de 20% du Produit Intérieur Brut (PIB) depuis trois décennies (IAP/DGEP, 2021). Cette contribution relativement faible au regard des potentialités du secteur s'explique par la faiblesse de la productivité, de la transformation et de la commercialisation des produits agricoles. Le système national de vulgarisation et de conseil agricoles (y compris la recherche et la formation agricole ainsi que les autres services supports) a un rôle clé à jouer pour améliorer la contribution du secteur agricole au PIB du Burkina Faso.

Depuis les indépendances jusqu'en 1990, la vulgarisation agricole au Burkina Faso reposait sur une approche dirigiste, descendante, centrée sur les cultures de rente. Le producteur, considéré comme « exécutant » devait appliquer des « recommandations » des services techniques. Avec l'avènement du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) intervenu dans les

années 90 et le désengagement de l'Etat, la vulgarisation agricole s'est ouverte progressivement aux structures privées. Sur la période 2000 à nos jours, plusieurs stratégies de vulgarisation et de conseil agricoles ont été mises en œuvre dans le but d'améliorer l'impact du conseil agricole au Burkina Faso. Il s'agit du Système National de Vulgarisation Agricole (SNVA), du Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricoles (SNVACA), du Système National de Vulgarisation et d'Appui Conseil en Elevage (SNVACE) et du Système National de Vulgarisation et de Conseil Agricoles, sous-secteur agriculture (SNVCA-Sa).

A ce jour, il y a une multitude d'acteurs d'appui-conseil agricole sur le terrain, avec une diversité de méthodes et d'outils de conseil agricoles pour la diffusion des innovations et technologies agricoles (ITA). Cependant, le constat fait ressortir que les différents acteurs utilisent les méthodes et outils à leur guise, avec le plus souvent des méthodologies de mise en œuvre non adaptées ; ce qui limite leurs impacts. En plus, avec l'avènement des technologies de l'information et de la communication dans le conseil agricole, il s'avère aujourd'hui nécessaire d'avoir un

document national de référence pour accompagner les acteurs du conseil agricole dans le choix et la mise en œuvre opérationnelle des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles pour la mise à l'échelle des ITA. C'est dans ce cadre qu'intervient l'élaboration de ce document dénommé « **Guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles au Burkina Faso** ».

Ce guide a pour objectif d'apporter aux fournisseurs de services de vulgarisation et de conseil agricoles, un outil méthodologique de référence pour la mise à l'échelle des ITA. Il devra contribuer à harmoniser l'utilisation des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles.

Il s'adresse aux services publics et privés, Organisations non gouvernementales (ONG), associations, organisations de producteurs, bureaux d'études, structures de recherche et de formation et à toutes autres structures ou personnes impliquées dans la fourniture de services de vulgarisation et de conseil agricoles.

Le présent guide s'articule autour des points suivants :

- principes directeurs du guide ;

- méthodologie d'élaboration du guide ;
- définition des concepts ;
- typologie, rôle et responsabilités des acteurs du conseil agricole au Burkina Faso ;
- description des principaux méthodes et outils du conseil agricole au Burkina Faso.

I. Principes directeurs du guide

Les principes directeurs du guide national sont :

- **adaptabilité** : les méthodes et outils édictés dans le guide sont facilement utilisables et adaptés aux différents contextes et utilisateurs ;
- **orientation** : le guide constitue une boussole pour les utilisateurs des différentes méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles ;
- **pédagogie et communication** : le guide facilite la transmission des connaissances de manière claire et adaptée aux bénéficiaires des services de vulgarisation et de conseil agricoles ;
- **clarté et simplicité** : ce guide utilise un langage simple et cohérent pour orienter l'utilisateur.

II. Méthodologie d'élaboration du guide

L'élaboration du guide a nécessité une démarche concertée et participative ayant impliqué les acteurs de la vulgarisation et du conseil agricoles (services étatiques, structures de recherche et de formation, ONG, organisations paysannes, secteur privé, partenaires techniques et financiers).

Pour l'élaboration de ce guide, une démarche méthodologique en cinq (05) étapes a été adoptée, à savoir : (i) l'identification des parties prenantes, (ii) la recherche documentaire, (iii) le cadrage des travaux d'élaboration du guide, (iv) l'élaboration du guide, (v) la validation du guide.

i. Identification des parties prenantes

Cette étape a consisté à identifier des catégories d'acteurs représentatives des fournisseurs de services de vulgarisation et de conseil agricoles pour l'élaboration du guide.

ii. Recherche documentaire

La recherche documentaire a permis de consulter différents documents et rapports d'études et a contribué à l'identification des principaux méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles utilisés au Burkina Faso.

iii. Cadrage des travaux d'élaboration du guide

Le cadrage des travaux d'élaboration du guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles au Burkina Faso a été fait au cours d'un atelier qui a réuni les acteurs concernés. Il a permis de percevoir la nécessité de l'élaboration

du guide, de s'accorder sur la méthodologie de travail, d'identifier les principales méthodes et outils à prendre en compte dans le guide et de valider le canevas de rédaction du guide.

iv. Elaboration du guide

Cette étape a consisté en la rédaction du document du guide conformément au canevas validé à l'atelier de cadrage. Pour son élaboration, un atelier technique a été organisé au cours duquel le guide a été produit.

v. Validation du guide

Le document a été soumis à l'autorité pour validation avant son édition et sa diffusion.

III. Définition de concepts

- **Conseil agricole :** ensemble des activités qui concourent à fournir l'information et les services nécessaires et demandés par les producteurs et d'autres acteurs du monde agricole et rural, pour les aider à développer leurs propres compétences et pratiques techniques,

organisationnelles et de gestion en vue d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur bien-être (GFRAS, 2010).

- **Vulgarisation agricole :** elle se définit comme une fonction destinée à apporter aux producteurs des connaissances et des compétences basées sur leurs besoins et demandes d'une façon participative et dans le but d'améliorer leur qualité de vie (SNVACA, 2010).
- **Approche de conseil agricole :** style d'action incarnant une philosophie de vulgarisation qui détermine la direction et la nature/le style de divers aspects (structure, direction, méthodes, techniques, ressources et liens) relatifs à la manière de délivrer des services de vulgarisation et de conseil. Certaines approches incluent des approches participatives, des approches de vulgarisation de paysan à paysan, des approches descendantes, l'approche Formation et Visite (T&V) et des approches fondées sur le groupe (FAO, 2019).
- **Méthode de conseil agricole :** procédures et techniques systématiquement appliquées pour prodiguer du conseil et des services aux producteurs et pour faciliter

l'apprentissage. Les méthodes utilisent aussi des outils pour réaliser leurs objectifs (FAO, 2019).

- **Acteurs de conseil agricole** : ils sont variés et comprennent les services techniques de l'État, les organisations professionnelles agricoles, les ONG, les coopératives agricoles, le secteur privé (vendeurs d'intrants, vétérinaires), et les agriculteurs eux-mêmes agissant comme relais ou consultants. Cette diversité d'acteurs reflète une approche pluraliste du conseil, qui vise à répondre à des besoins de plus en plus complexes en matière de gestion, de technique et de finance.
- **Outil de conseil agricole** : techniques ou types de 'matériel' ou instruments qui soutiennent la mise en œuvre des méthodes de vulgarisation et de conseil agricoles. Les outils de vulgarisation et de conseil agricoles incluent, entre autres, les technologies de l'information et de la communication (TIC), les matériels imprimés (brochures et affiches), les médias populaires (spectacles de marionnettes, chansons, proverbes) et des jeux. Les TIC comme la téléphonie mobile, la vidéo, la

télévision et la radio sont considérées comme des outils de mise en œuvre de méthodes de conseil spécifiques (FAO, 2019).

IV. Rôles et responsabilités des acteurs de la vulgarisation et du conseil agricole au Burkina Faso

Les acteurs sont regroupés en trois types (confère Tableau 1) :

- fournisseurs de conseils agricoles ;
- bénéficiaires de conseils agricoles ;
- services supports du conseil agricole.

Tableau 1 : Rôles et responsabilités des acteurs

Types d'acteurs	Rôles et responsabilités
Fournisseurs de conseils agricoles	
Services publics de conseil agricole	• Mettre en œuvre les actions de vulgarisation et de conseil agricoles (VCA). • Appliquer et faire appliquer les textes et normes en matière de VCA. • Concevoir et mettre en œuvre les approches participatives de VCA. • Promouvoir les bonnes pratiques agricoles. • Assurer le renforcement de capacités des acteurs de VCA. • Elaborer et diffuser des supports de communication en matière de VCA. • Entretenir la collaboration avec les partenaires techniques.
Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)	• Organiser les producteurs en coopératives. • Travailler en étroite collaboration avec les autres acteurs. • Appuyer la diffusion des techniques et technologies éprouvées de la recherche. • Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs en matière de VCA. • Promouvoir des innovations endogènes.

Types d'acteurs	Rôles et responsabilités
ONG, Bureaux d'études	• Travailler en étroite collaboration avec les acteurs étatiques et non étatiques. • Appuyer la diffusion des techniques et technologies éprouvées de la recherche. • Concevoir et mettre en œuvre les approches participatives de VCA. • Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs en matière de VCA.
Bénéficiaires de conseils agricoles	
Producteurs et OPA	• Exprimer des besoins et demandes de conseil agricole. • Participer aux diagnostics des contraintes au niveau des chaînes de valeurs. • Mettre en pratique les techniques et technologies. • Faciliter la mise en œuvre des techniques et technologies. • Proposer des innovations endogènes. • Participer à la co-innovation des techniques et technologies.
Services supports du conseil agricole	
Recherche agricole	• Orienter/adapter les recherches dans le sens des défis rencontrés par les producteurs. • Faciliter le transfert des technologies via les agents de vulgarisation et la mise à disposition de fiches techniques. • Travailler en étroite collaboration avec les agents VCA.

Types d'acteurs	Rôles et responsabilités
Formation agricole	• Identifier et capitaliser les besoins en formation. • Renforcer les capacités des acteurs en VCA. • Adapter les outils et techniques de VCA. • Intégrer les approches de VCA dans les curricula.
Fournisseurs d'intrants et équipements agricoles	• Identifier les besoins en intrants et équipements. • Contribuer à l'appui conseil aux producteurs. • Rendre accessibles auprès des acteurs des intrants et équipements de qualité et en quantité.
Partenaires techniques et financiers	• Renforcer les capacités techniques et opérationnelles des acteurs des filières agricoles en matière de VCA. • Mobiliser les ressources financières pour la mise en œuvre des actions de VCA et le développement des techniques et technologies. • Accompagner les acteurs à la recherche développement et à la diffusion des techniques et technologies à grande échelle.

V. Description des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles

Une diversité de méthodes et outils de VCA est utilisée au Burkina Faso. Les principales méthodes sont :

- l'approche animateur endogène ;

- la démonstration ;
- le champ école (champ école paysan : CEP / champ école agropastoral : CEAP) ;
- la plateforme d'innovation ;
- l'émission radiophonique interactive ;
- le Club Dimitra ;
- le conseil à l'exploitation familiale/conseil de gestion aux exploitations agricoles (CEF/CGEA) ;
- le village climato-intelligent ou approche de village intelligent face au climat ;
- le voyage d'étude et d'échanges ;
- le SHEP (Small Holder Empowerment Project) ou projet d'autonomisation des petits producteurs ;
- le Parc de technologies et innovations ;
- la foire agricole ;
- le BUS (Bauern-Unternehmer-Schulung) ou Formation pour agriculteurs-entrepreneurs
- le FBS (Farmers Business School) ou Ecole d'entrepreneuriat agricole ;
- la démarche Tylay ;

- l'approche incubateur.

Ces méthodes VCA utilisent des outils dont les principaux sont :

- les supports imprimés : fiches techniques, boîtes à images, posters, carnets et cahiers de formation et/ou de suivi, etc. ;
- les applications mobiles : Plant village, Faso bandakou, SimAgri, etc. ;
- les plateformes numériques : Accès Agriculture, AgriTube, etc. ;
- les médias sociaux : WhatsApp, Facebook, etc. ;
- les médias audiovisuels : YouTube, Agribusiness, RTB (AgriMag, SIM, Beoyinga), etc. ;
- les centres d'appel : GARBAL, Service 321, etc. ;
- le matériel et équipements : téléphone, radio, drone, etc.

5.1. L'approche animateur endogène

5.1.1. Définition

La méthode de vulgarisation basée sur les animateurs endogènes ou approche « Animateur Endogène » (AE) est une approche bâtie sur les producteurs identifiés comme formateurs paysans chargés de la diffusion ou la dissémination des informations et

technologies auprès de leurs pairs. Ces animateurs endogènes sont des résidents dans leur milieu et ayant bénéficié d'un renforcement de leurs capacités sur les questions d'animation et de production agro-sylvo-pastorale et halieutique.

5.1.2. Objectifs

L'approche « Animateur Endogène » a pour objectifs de contribuer à améliorer l'accès du conseil agricole de proximité aux producteurs, de les orienter vers les intrants et équipements de qualité et de les mettre en relation avec le marché et les structures de conseil agricole.

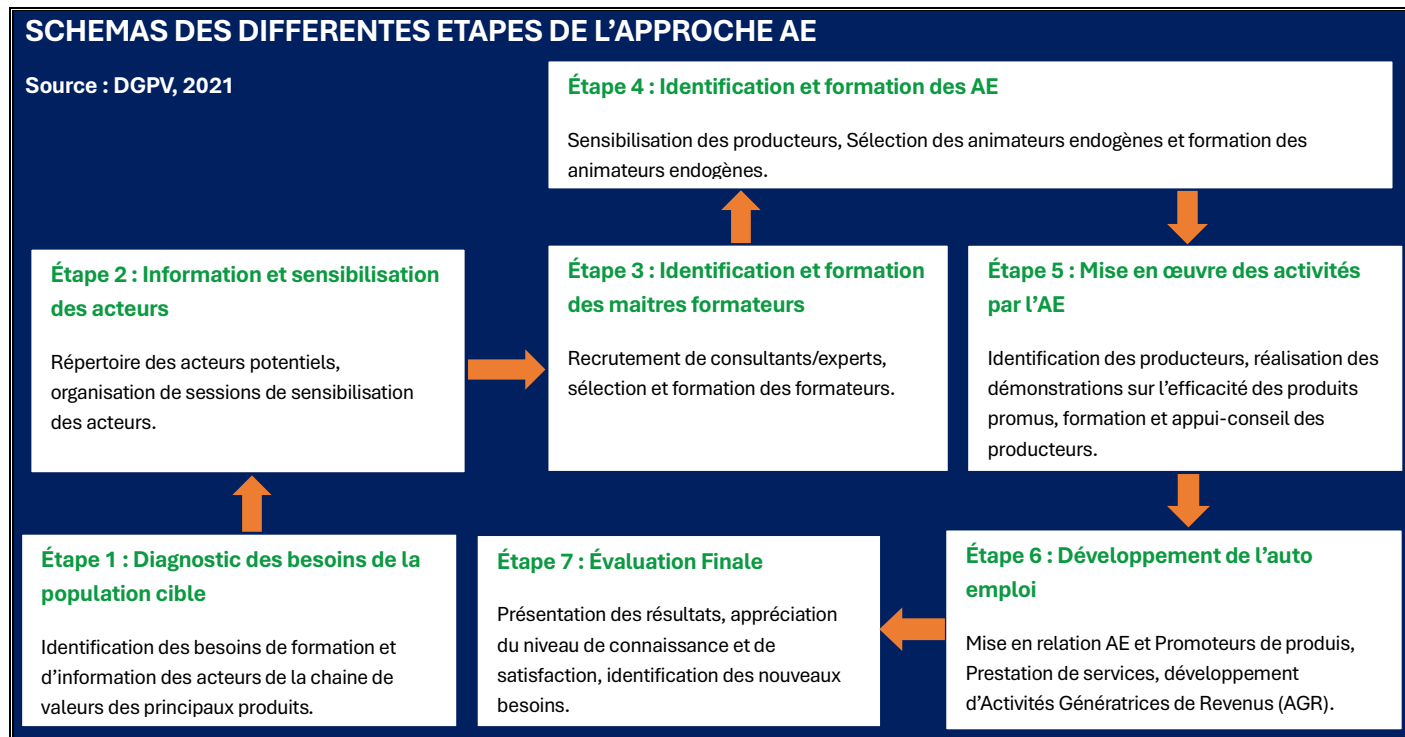
5.1.3. Principes directeurs de l'approche AE

Les principes directeurs de l'approche AE sont :

- l'apprentissage par la pratique ;
- la mise en relation ;
- la subsidiarité et la complémentarité d'actions ;
- la réplique ;
- la promotion de l'auto-emploi.

5.1.4. Etapes de mise en œuvre de l'approche AE

La mise en œuvre de l'approche de vulgarisation basée sur les animateurs endogènes est séquencée en sept (07) grandes étapes selon le schéma ci-dessous :



5.1.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre de l'approche AE

La mise en œuvre de l'approche requiert l'utilisation d'un certain nombre d'outils dont les parcelles de démonstration mères, les parcelles de démonstration filles, les kits de démonstration (intrants, équipements, etc.), les fiches techniques et guide de formation, les outils numériques (smartphones, kit audio-visuel, etc.), les fiches de recensement des producteurs accompagnés.

5.1.6. Limites de l'approche AE

Les principales limites de l'approche AE sont :

- la dépendance à des interventions externes ;
- la faible motivation des AE.

5.2. La démonstration

5.2.1. Définition

La démonstration est une méthode participative de vulgarisation agricole utilisée pour montrer, expliquer et faire apprendre de manière pratique une ou des technologies aux producteurs. Elle permet de présenter les résultats d'une innovation et de les comparer aux pratiques existantes pour faciliter l'adoption. Il existe deux (02) types de démonstrations : la démonstration de

méthode et la démonstration de résultats. La démonstration de méthode consiste à apprendre aux producteurs une nouvelle pratique, ou à corriger une mauvaise pratique d'une technique déjà connue. Quant à la démonstration de résultats, elle permet à l'agent d'appui-conseil de donner aux producteurs la preuve de l'efficacité d'une nouvelle pratique ou d'un nouveau procédé pour son adoption.

5.2.2. Objectifs

La démonstration poursuit plusieurs objectifs essentiels dans le processus de vulgarisation et d'appui-conseil Agricole. Elle vise notamment à :

- faciliter l'apprentissage participatif d'une technologie Agricole ;
- fournir une preuve technique et économique de l'efficacité d'une innovation ;
- encourager le changement de comportement et l'adoption de technologies et de bonnes pratiques Agricoles ;
- renforcer la capacité des producteurs à analyser et comparer les options techniques.

5.2.3. Principes directeurs de la démonstration

- **Adéquation avec les besoins et intégration du savoir-faire des producteurs**

La démonstration est précédée d'un diagnostic participatif. Il est important de valoriser les connaissances locales car les producteurs possèdent des pratiques adaptées à leur contexte. Cela renforce la pertinence de la démonstration et favorise l'appropriation de la technologie.

- **Apprentissage participatif et par action**

L'apprentissage est plus durable lorsque les producteurs observent et pratiquent directement la technologie. La démonstration se déroule en situation réelle (champ, troupeau, parcelle fourragère, etc.) et implique activement les producteurs à chaque étape.

- **Respect d'un protocole expérimental**

La rigueur technique est essentielle pour garantir la qualité des résultats. Le protocole constitue le référentiel pour la conduite de la démonstration.

- **Comparaison de la technologie et du témoin**

Le principe "voir pour croire" est central. Dans le cas de la démonstration de résultats, le témoin et la technologie sont conduits côte à côte, dans les mêmes conditions, afin que la comparaison soit évidente.

- **Organisation de visites commentées**

Des visites commentées sont organisées sur les démonstrations pour faciliter l'appropriation et le partage des résultats.

5.2.4. Etapes de mise en œuvre des démonstrations

5.2.4.1. Démonstration de méthode

5.2.4.1.1. Préparation de la démonstration de méthode

- **Identification du thème de la démonstration**

Il s'agit de réaliser un entretien avec le groupe de travail, d'identifier et analyser des problèmes à résoudre et de formuler des thèmes en fonction des technologies disponibles.

- **Préparation de la démonstration**

Il s'agit d'informer les participants suffisamment à temps en précisant la date, l'heure, le lieu de la démonstration, d'expliquer

les objectifs et les étapes de la démonstration dans un ordre logique et d'apprêter l'équipement ou le matériel nécessaire à la démonstration, puis s'assurer qu'il fonctionne normalement.

5.2.4.1.2. Conduite de la démonstration de méthode

L'agent chargé de la conduite de la démonstration doit :

- constituer des groupes (de 5 à 10) dirigés chacun par un responsable ;
- mettre les producteurs dans les meilleures conditions d'écoute et de vision ;
- expliquer la démarche de la démonstration ;
- adopter un rythme de travail adapté aux participants ;
- donner aux principaux points l'importance qu'ils méritent ;
- poser des questions aux participants à la fin de chaque explication afin de s'assurer que ce qui est dit a été bien compris ;
- donner à chaque participant l'occasion d'appliquer lui-même la technique ou la méthode à démontrer ;
- faire une synthèse de la séance de démonstration.

5.2.4.2. Démonstration de résultats

5.2.4.2.1. Préparation de la démonstration de résultats

En plus de ce qui est fait au niveau de la préparation de démonstration de méthodes, il faut choisir de manière participative un producteur ou groupe de producteurs et un site adapté à la démonstration.

5.2.4.2.2. Conduite de la démonstration de résultats

L'agent chargé de la conduite de la démonstration doit :

- constituer des groupes (de 5 à 10) dirigés chacun par un responsable ;
- mettre les producteurs dans les meilleures conditions d'écoute et de vision ;
- expliquer la démarche de la démonstration ;
- adopter un rythme de travail adapté aux participants ;
- donner aux principaux points l'importance qu'ils méritent ;
- poser des questions aux participants à la fin de chaque explication afin de s'assurer que ce qui est dit a été bien compris ;

- donner à chaque participant l'occasion d'appliquer lui-même la technique ou la méthode à démontrer ;
- faire une synthèse de la séance de démonstration.

5.2.4.3. Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation permet d'apprécier la qualité de la conduite des activités et la performance de la technologie testée. Le suivi consiste pour l'agent d'appui-conseil à accompagner régulièrement le producteur ou le groupe dans l'exécution des opérations prévues par le protocole, à formuler les recommandations nécessaires et à organiser les visites commentées (VC).

L'évaluation in situ, effectuée conjointement avec le producteur démonstrateur et les producteurs intéressés, permet d'observer directement les résultats obtenus sur l'unité de démonstration.

5.2.5. Outils utilisés pour la conduite des démonstrations

Les outils utilisés pour la conduite des démonstrations sont : le protocole technique, l'unité de démonstration, la fiche de suivi-évaluation, le compte d'exploitation simplifié, la visite

commentée, les supports techniques visuels ou digitaux (boîte à image, fiches techniques, capsule vidéo, etc.).

5.2.6. Limites des démonstrations

Les limites des démonstrations sont :

- disponibilité et engagement du producteur pour la conduite des démonstrations ;
- dépendance des résultats aux conditions climatiques ;
- insuffisance de moyens pour le suivi post-démonstration.

5.3. Le champ école

5.3.1. Définition

Le champ école est une école sans murs, où les producteurs apprennent par le moyen d'observations et d'expérimentations dans leurs propres milieux. Il donne aux producteurs un pouvoir de décision concernant le fonctionnement de leurs exploitations, dans lesquelles ils mettent en application leurs expériences antérieures et testent de nouvelles technologies. Les Champs Ecoles constituent une méthode participative d'apprentissage destinée aux agriculteurs, éleveurs et agropasteurs.

Un « Champ Ecole » comprend habituellement un groupe de 20 – 30 producteurs qui se rencontrent régulièrement, au cours d'une période prédéfinie pour valider de nouvelles options de production avec l'aide d'un facilitateur.

L'approche champ école de producteurs (CEP) concerne les cultures et leur environnement. Le champ école agropastoral (CEAP) est une évolution du CEP qui prend en compte l'animal et le pâturage.

5.3.2. Objectifs

Les objectifs des CEP/CEAP sont :

- renforcer les connaissances et les compétences des producteurs pour qu'ils deviennent experts dans leurs propres systèmes de production ;
- aiguïser leur capacité de prendre des décisions critiques et informées en vue d'augmenter la rentabilité et la durabilité de leurs exploitations ;
- promouvoir de nouvelles façons de penser et de résoudre les problèmes ;
- aider les producteurs à apprendre comment mieux gérer leur quotidien et celui de leurs communautés ;

- favoriser les échanges entre les producteurs, les agents de vulgarisation et les chercheurs, de façon à pouvoir travailler ensemble pour tester, évaluer et adapter une variété d'options dans le respect du contexte local.

5.3.3. Principes directeurs du CEP/CEAP

L'approche CEP/CEAP respecte les principes directeurs suivants :

- apprentissage par l'action (Principe 1) : les adultes apprennent mieux par l'expérience que par l'écoute passive lors d'un cours magistral ;
- apprentissage centré sur le producteur (Principe 2) : ce sont les producteurs, et non le facilitateur, qui décident de ce qui est important pour eux et quels sujets doivent être traités dans le cadre du CEP/CEAP ;
- apprentissage à partir des erreurs (Principe 3) : le droit à l'erreur est fondamental du fait que l'on apprend de ses erreurs ;
- apprendre à apprendre (Principe 4) : les producteurs apprennent à s'auto former et à approfondir leurs connaissances ;

- identification et résolution de problèmes (Principe 5) : les producteurs apprennent différentes méthodes d'analyse en groupe pour les aider à acquérir la capacité d'identifier et de résoudre tout problème qu'ils pourraient rencontrer dans leurs champs ;
- l'exploitation est le terrain d'apprentissage (Principe 6) : l'exploitation (champs, ferme, terroir, ...) est le principal lieu d'apprentissage. Toutes les activités sont organisées autour d'elle ;
- les agents de vulgarisation sont des facilitateurs, pas des enseignants (Principe 7) : le rôle du facilitateur consiste à animer le processus d'apprentissage ;
- l'union fait la force (Principe 8) : la combinaison de deux ou plusieurs pensées est souvent plus fructueuse qu'une seule ;
- chaque CEP/CEAP est unique (Principe 9) : chaque groupe a ses propres besoins et évolue dans un contexte spécifique ;
- processus de formation systématique (Principe 10) : tous les CEP/CEAP suivent le même processus de formation

systématique, dont les étapes clés sont l'observation, la collecte des données, la discussion en groupe, l'analyse, la prise de décision et la planification d'action.

5.3.3.1. Caractéristiques clés d'un CEP/CEAP

Les caractéristiques clés d'un champ école sont au nombre de cinq (05). Il s'agit de :

- l'analyse de l'agroécosystème (AAES) ou l'Analyse de l'Ecosystème Pastoral (AESP) ;
- l'expérimentation comparative ;
- la dynamique de groupe ;
- les sujets spéciaux ;
- le suivi et l'évaluation participatif (SEP).

5.3.4. Etapes de mise en œuvre du CEP/CEAP

La mise en place de l'approche CEP/CEAP suit trois (03) phases complémentaires, chacune comprenant des étapes opérationnelles permettant de structurer, former, accompagner, suivre et évaluer les groupes de producteurs.

5.3.4.1. Phase préparatoire

Etape 1 : Etude de référence

Cette étude vise à analyser le contexte, les acteurs, les projets existants et les ressources locales, de capitaliser les acquis d'autres interventions et de déterminer le nombre de facilitateurs à former.

Etape 2 : Formation des Facilitateurs (FDF)

Cette étape consiste à former les agents d'appui-conseil à la mise en œuvre de l'approche avant la mise en place des champs écoles. Cette formation, animée par des maitres formateurs, est un programme d'au moins trois (03) semaines. Ces maîtres formateurs auront préalablement été formés 45 jours durant.

Etape 3 : Travail de base avec la communauté bénéficiaire

Ce travail de base consiste à réaliser les activités suivantes : une réunion d'information/sensibilisation, une enquête de base, l'identification des participants au CEP/CEAP, l'identification du site d'apprentissage.

Etape 4 : Mise en place du CEP/CEAP

Installation de la structure fonctionnelle du CEP/CEAP

Le groupe de producteurs répondant aux critères préétablis va officiellement installer son propre champs école en lui donnant un nom, en choisissant un slogan, en formulant des règles de base, en élisant les officiels (un président, un secrétaire et un trésorier) et en mobilisant les fonds pour financer leurs activités.

Elaboration du programme d'apprentissage

Une fois le groupe mis en place, le facilitateur développe un programme (le curriculum du CEP/CEAP) basé sur les problèmes clés identifiés lors du diagnostic participatif. Ce programme détermine la saison du CEP/CEAP, les dates des réunions et les sujets de discussion.

5.3.4.2. Phase fonctionnement

Etape 5 : Animation des sessions CEP/CEAP

En général, le groupe se rencontre une fois par semaine lors d'une session qui dure au plus quatre (04) heures. Afin de pouvoir accomplir des expérimentations comparatives sur le terrain et

des exercices d'apprentissage centrés sur les questions de production, les membres s'engagent à suivre le parcours de CEP/CEAP étalé sur le cycle des expérimentations à conduire.

Etape 6 : Visites commentées

Des visites commentées (VC) sont organisées afin que le groupe partage avec les autres producteurs, des compétences et connaissances acquises au cours du processus. Les VC renforcent la cohésion du groupe et contribuent significativement à la sensibilisation à l'intérieur de la communauté, des autorités et d'autres organisations dans la zone, créant un support et une nouvelle demande de CEP/CEAP.

Etape 7 : Visites d'échange d'expériences

Les visites d'échange d'expériences sont des visites éducatives rendues à d'autres CEP/CEAP, des institutions agricoles ou des producteurs innovateurs. Elles encouragent les membres du CEP/CEAP à comparer les activités de différents groupes avec les leurs en échangeant des technologies testées et des innovations.

Etape 8 : Evaluations finales

A la fin du processus d'apprentissage, des évaluations finales sont réalisées pour vérifier si les objectifs du groupe sont atteints. Ces évaluations finales comprennent l'analyse des résultats du CEP/CEAP et le post-test pour évaluer les changements enregistrés chez les producteurs.

Etape 9 : Cérémonie de clôture

A la fin des activités du CEP/CEAP, une cérémonie de clôture est organisée avec les différents acteurs de la communauté et des communautés voisines qui peuvent avoir un intérêt pour l'activité. Des attestations de participation peuvent être décernées aux producteurs ayant un bon taux de participation (au moins 75% de participation aux sessions).

5.3.4.3. Phase post-formation

Etape 10 : Suivi des membres du CEP/CEAP

Formation continue

A la fin d'un cycle d'apprentissage et après la cérémonie de remise des attestations, le CEP/CEAP continue son processus. Avec l'aide du facilitateur, le groupe à partir des résultats de l'évaluation

du CEP/CEAP, développe un plan d'action basé sur l'évaluation de ce qui a été appris et de ce qui manque.

Création de réseaux CEP/CEAP

Quand il y a plusieurs CEP/CEAP dans une région, il est conseillé de mettre en place des réseaux CEP/CEAP destinés à soutenir les activités économiques. Par ailleurs, ces réseaux pourraient faciliter le partage d'expériences, la mobilisation de ressources et la coordination des activités de vente.

Identification de producteurs facilitateurs

Le facilitateur CEP/CEAP et les auditeurs identifient un nombre limité de producteurs formés désirant jouer le rôle de facilitateur, et capables de développer de nouvelles compétences lors des formations futures.

5.3.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre de la méthode

Les outils utilisés dans la mise en œuvre des CEP/CEAP sont :

- le profil historique ;
- la carte de ressources ou carte du village ;
- les calendriers saisonniers et journaliers ;
- le répertoire des moyens de subsistance (activités) ;

- la matrice des problèmes et solutions ;
- le canevas du curriculum d'apprentissage ;
- le protocole expérimental ;
- les fiches d'observation analyse de l'agroécosystème (AAES)/analyse de l'écosystème pastoral (AESP) ;
- les expérimentations comparatives ;
- la visite commentée ;
- la visite d'échange ;
- le suivi-évaluation participatif (Test d'urne, Roue d'évaluation, baromètre d'humeur, verre de lait, etc.).

5.3.6. Limites du CEP/CEAP

L'approche CEP/CEAP bien qu'utile dans la co-construction des connaissances comporte des limites que sont le processus long et intense ainsi que le coût élevé de la mise en œuvre.

5.4. La plateforme d'innovation

5.4.1. Définition

La plateforme d'innovation (PI) est un réseau réunissant en présentiel, en virtuel ou selon un format hybride (présentiel et virtuel) d'acteurs et de parties prenantes pour générer

l'innovation (technique ou organisationnelle) à travers la facilitation des collaborations et des partenariats (RESCAR-AOC, 2024). La plateforme d'innovation est une méthode qui rassemble divers acteurs de la chaîne de valeurs d'un produit (agriculteurs et d'autres ruraux, des commerçants, des agro-industriels, des prestataires de service, des chercheurs, des représentants gouvernementaux, etc.).

5.4.2. Objectifs

L'objectif principal d'une plateforme d'innovation est de favoriser la mise en réseau des acteurs des chaînes de valeurs agricoles en vue d'identifier des solutions à des problèmes/défis communs. De façon spécifique, il s'agit d'améliorer l'accès des acteurs aux informations, la diffusion des technologies et innovations au sein de la PI, la mise en marché des produits agricoles et les revenus des acteurs.

5.4.3. Principes directeurs de la PI

Les principes directeurs des plateformes d'innovations incluent :

- la pluralité et complémentarité entre les acteurs (producteurs, conseillers agricoles, recherche, vendeurs d'intrants, microfinance, collectivités territoriales, etc) ;
- l'apprentissage mutuel entre les acteurs ;
- la cocréation d'innovations ;
- la prise en compte d'une seule chaîne de valeur agro-sylvo-pastorale et halieutique.

5.4.4. Etapes de mise en œuvre des PI

Les étapes de mise en place et de fonctionnement d'une plateforme d'innovation sont :

Etape 1 : identification et mobilisation des principaux acteurs de la chaîne de valeur

Cette étape consiste à identifier l'ensemble des acteurs à impliquer dans la PI, définir le rôle de chaque acteur, sensibiliser chaque acteur pour son implication aux activités de la PI.

Etape 2 : identification des principaux défis à traiter par la PI

Elle consiste à identifier les défis de chaque acteur sur la chaîne de valeur, synthétiser les défis à traiter par la PI.

Etape 3 : élaboration de projet de règlement intérieur de la PI

Les points saillants du règlement intérieur de la PI se définissent comme suit : l'objectif de la PI, la composition et les caractéristiques des membres, les organes de la plateforme (Assemblée Générale et bureau exécutif), les différents postes du bureau exécutif, les rôles et responsabilités des membres du bureau exécutif, le lieu et la périodicité des rencontres de la PI, les questions de prise en charge de la participation des membres aux rencontres de la PI, les sources de financement de la PI, la durée de vie de la PI, les conditions de modification du Règlement Intérieur.

Etape 4 : formation des facilitateurs pour les PI

La formation des facilitateurs doit prendre en compte les points suivants : le développement d'une compréhension claire des approches multi acteurs pour le changement, le renforcement des compétences en animation, médiation et gestion des interactions entre les parties prenantes, l'introduction des outils et techniques de facilitation efficaces adaptés aux contextes locaux, la sensibilisation à l'importance de l'inclusion, de la transparence et de l'équité dans les processus participatifs.

Etape 5 : formation des membres du bureau de la PI sur leurs rôles et responsabilités

Etape 6 : élaboration du plan d'actions de la PI

Le plan d'actions fait la synthèse des défis à discuter au sein de la PI, les solutions ou innovations à tester, le calendrier de mise en œuvre des activités, la définition du rôle de chaque acteur.

Etape 7 : Installation de la PI

Il s'agit d'une cérémonie marquant l'adhésion formelle de l'ensemble des représentants des groupes d'acteurs à constituer une PI afin d'interagir pour le développement de la chaîne de valeur qui les regroupe. Elle se fait lors d'une assemblée regroupant les représentants des différents groupes d'acteurs impliqués. Ils marquent leur adhésion par un consensus acclamé devant une autorité morale de la localité (gouverneur, président de conseil régional, ministre, ...). Aussi, l'autorité morale procède à l'installation officielle du bureau de gestion de la PI dont les membres doivent également être élus par voie de consensus.

Etape 8 : animation des réunions de la PI

Les réunions régulières de l'animation de la PI sont tenues conformément à la périodicité définie dans le règlement intérieur. L'animation doit être participative et inclusive afin de favoriser le partage de connaissances entre les acteurs et stimuler l'innovation agricole.

Etape 9 : Suivi-évaluation

Le suivi-évaluation est un processus essentiel pour assurer l'efficacité, la transparence et la durabilité des PI. Il permet de mesurer les progrès réalisés, d'évaluer l'impact des activités, et d'apporter des ajustements pour atteindre les objectifs fixés.

5.4.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre des PI

Les principaux outils suivants sont utilisés dans la mise en place et l'animation des PI :

- les outils de diagnostic participatif : l'arbre à problème, l'arbre à solution, etc. ;
- des outils de co-création de connaissance et d'innovation : ateliers participatifs, discussions thématiques de groupe, partage d'expériences, etc. ;

- les outils de gestion de groupe et de gestion financière : registre des membres, liste de présence, cahier de compte d'exploitation, etc. ;
- les supports imprimés : fiches techniques, boîtes à images, etc. ;
- les médias sociaux : WhatsApp, Télégram, etc. ;
- les médias audiovisuels : Youtube, Agritube, etc. ;
- les plateformes numériques : Accès Agriculture, etc. ;
- les applications mobiles : Faso Bandakou, SIM Agri, Plantix, etc. ;
- les centres d'appel : Service 321, Garbal, etc.

5.4.6. Limites des PI

Les principales limites de la mise en place des PI sont :

- le coût élevé de la mise en œuvre ;
- le faible niveau d'organisation des acteurs à la base ;
- l'insuffisance de ressources pour la durabilité des PI.

5.5. L'émission radiophonique interactive

5.5.1. Définition

L'émission radiophonique est un cadre virtuel d'échanges à la radio entre différents acteurs sur un sujet donné. Sa réalisation suit une démarche méthodologique depuis le choix de la thématique, le développement du contenu, la stratégie d'animation, les cibles et la période idéale de diffusion de l'émission.

5.5.2. Objectifs

L'objectif principal des émissions radiophoniques interactives est de faciliter les échanges directs entre l'équipe d'animation technique et les producteurs. Les objectifs spécifiques sont : toucher le maximum de producteurs simultanément, répondre en temps réel aux préoccupations des producteurs, apporter des conseils ponctuels aux producteurs et atteindre les producteurs dans des zones d'accès difficile (enclavement, insécurité, etc.).

5.5.3. Principes directeurs des émissions radiophoniques

Les principes directeurs sont :

- la participation active des auditeurs : offrir plusieurs canaux d'interaction avec les auditeurs (téléphone, SMS, en ligne) ;
- le choix de thématiques pertinentes et adaptées aux besoins des producteurs ;
- la bonne gestion du contenu de l'émission et des interventions des auditeurs ;
- l'incitation des auditeurs à partager leurs expériences et exprimer leurs opinions ;
- l'accessibilité du contenu (niveau de langue et simplicité technique du contenu) de l'émission à l'auditoire ;
- la valorisation des savoirs locaux.

5.5.4. Etapes de mise en œuvre des émissions radiophoniques interactives

Les étapes de mise en œuvre sont :

- l'identification des besoins des agriculteurs et éleveurs ;
- la préparation des thématiques à développer pour répondre aux besoins des agriculteurs et éleveurs ;

- l'élaboration et la signature de partenariat avec les radios pour les animations ;
- l'élaboration du programme des émissions radiophoniques avec les radios ;
- la réalisation des microprogrammes à diffuser ;
- la préparation de l'acteur avant l'émission ;
- l'animation des émissions radiophoniques avec les animateurs des radios et le technicien.

5.5.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre des émissions radiophoniques interactives

Les outils utilisés sont : la radio, les fiches techniques, le téléphone et les médias sociaux.

5.5.6. Limites des émissions radiophoniques interactives

Les limites des émissions radiophoniques interactives sont :

- l'accessibilité limitée pour les personnes malentendantes ;
- la faible disponibilité et faible maillage des radios ;
- le faible rayon de couverture des radios ;

- les interférences qui peuvent affecter la qualité de l'émission ;
- l'influence de l'émission radiophonique interactive sur l'expression sincère des pensées des auditeurs (auto censure) ;
- l'insuffisance dans l'estimation du nombre d'auditeurs touchés par l'émission.

5.6. Le Club Dimitra

5.6.1. Définition

Le Club Dimitra est un espace de communication, de réflexion et d'action qui offre l'opportunité d'une participation et d'une représentation effectives de toutes les couches sociales. Les décisions relatives aux membres se prennent et se gèrent en toute responsabilité et dans le dialogue entre générations et entre les gens de sexe différent. Il est un regroupement informel d'une trentaine de personnes généralement de la même génération, du même sexe ou mixte.

5.6.2. Objectifs

Les clubs Dimitra visent à :

- renforcer la cohésion sociale entre la communauté ;
- identifier les problèmes de la communauté et mettre en œuvre des solutions en maximisant leurs capacités et ressources locales, sans attendre une aide extérieure ;
- renforcer l'autonomisation socioéconomique des populations rurales, en leur permettant de prendre le contrôle de leur vie et de leurs moyens de subsistance ;
- développer les capacités d'organisation, d'analyse, de réflexion, de dialogue, de négociation et d'action collective ;
- susciter la participation de toutes les couches sociales de la communauté ;
- partager des bonnes pratiques entre communautés à travers les radios locales et les réseaux sociaux.

5.6.3. Principes directeurs des Clubs Dimitra

Les Clubs Dimitra reposent sur plusieurs principes essentiels qui guident leur fonctionnement et leur impact sur les communautés rurales notamment :

- **la participation** : une démarche qui inclut les plus marginalisés, implique l'ensemble des acteurs et crée une véritable appropriation des actions ;
- **le genre** : une approche qui intègre le genre à toutes les étapes, engage les hommes et renforce la voix et le leadership des femmes ;
- **la communication** : un dispositif qui assure l'accès à l'information, favorise le dialogue, le réseautage et s'appuie sur les TIC et les radios communautaires ;
- **la mobilisation communautaire** : un processus qui développe les capacités organisationnelles, stimule la dynamique de groupe et soutient l'action collective.

5.6.5. Etapes de mise en œuvre des Clubs Dimitra

Les étapes de mise en œuvre d'un Club Dimitra sont :

- **l'adhésion** : l'adhésion se construit dès que la communauté comprend l'utilité des Clubs à travers une phase de sensibilisation, accepte leur création, désigne ses leaders et s'approprie pleinement l'initiative ;
- **l'identification des préoccupations** : les clubs identifient et priorisent leurs problèmes, les restituent en assemblée

villageoise où elles deviennent le “grenier des problèmes” du village. La communauté choisit le premier thème à traiter, en reconnaissant que chaque préoccupation naît d’abord de l’individu et que le simple fait d’en parler est déjà un début de solution ;

- **la discussion de la préoccupation choisie** : chaque club analyse la préoccupation retenue, propose une solution et la restitue en assemblée villageoise, permettant à la communauté de construire collectivement la solution optimale ;
- **la planification des activités** : la communauté définit clairement quoi faire, qui est responsable, quand agir et comment s’y prendre pour mettre en œuvre la décision prise ;
- **l’action et le suivi** : les membres mettent eux-mêmes en œuvre les actions planifiées et assurent le suivi collectif, renforçant l’autonomie et la responsabilité communautaire ;
- **les résultats** : les résultats sont observés, capitalisés et analysés avec l’appui du partenaire de mise en œuvre ; en

cas d'avancées significatives, la radio locale est mobilisée pour diffuser les acquis et inspirer d'autres communautés.

5.6.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre des Clubs Dimitra

Les outils des Clubs Dimitra sont :

- **l'assemblée villageoise** : présenter l'équipe et les partenaires, expliquer l'objectif de la démarche, obtenir l'adhésion et faciliter la désignation des leaders ;
- **les entretiens avec chaque club** : échanger avec les membres pour identifier et prioriser les préoccupations, puis centraliser celles-ci en assemblée villageoise ;
- **les entretiens internes pour l'identification des solutions** : susciter les discussions dans chaque club sur la préoccupation retenue par la communauté afin de faire émerger des solutions adaptées.
- **le « QQOCQP » (Qui, Quoi, Où, Comment, Quand, Pourquoi)** : planifier clairement les activités découlant des décisions prises, en précisant responsabilités, modalités et calendrier ;

- **les réunions de suivi et d'évaluation** : permettre à la communauté de suivre l'avancement, d'auto-évaluer les actions et d'ajuster si nécessaire ;
- **les radios communautaires, capsules vidéo, visites d'échanges et réseaux sociaux** : valoriser et diffuser largement les résultats, renforcer la visibilité des clubs et inspirer d'autres communautés.

5.6.6. Limites des Clubs Dimitra

Les limites des Clubs Dimitra sont :

- la faible connaissance de la méthode par les acteurs de VCA : peu intégrés dans les politiques nationales ou locales, ils dépendent souvent des projets et financements extérieurs ;
- la dépendance aux ressources externes ;
- le manque de synergie avec les structures locales : les clubs peuvent fonctionner en marge des structures traditionnelles (CVD, coopérative, etc.), ce qui limite leur ancrage ;
- l'adaptation difficile dans certains contextes : le modèle peut être moins efficace dans des contextes de crise

sécuritaire, d'analphabétisme élevé ou de faible cohésion sociale.

5.7. Le conseil à l'exploitation familiale / Conseil de gestion aux exploitations agricoles

5.7.1. Définition

Le Conseil à l'Exploitation Familiale (CEF) se définit comme étant « une méthode qui prend en compte l'ensemble de la situation d'une exploitation et cherche, en dialogue avec le paysan, un cheminement d'amélioration qui s'étend souvent sur plusieurs années » (Kleene, 1989). Le CEF est lié au Conseil de Gestion aux Exploitations Agricoles (CGEA), qui prend en compte l'ensemble de l'exploitation agricole y compris l'entrepreneuriat. Le CGEA se définit comme étant « une méthode d'aide à la décision au cours d'un processus d'apprentissage faisant évoluer les représentations de l'agriculteur, avec les étapes suivantes : prévision, action, évaluation des conséquences de la décision, confirmation ou modification des représentations » (Legile, 1999).

5.7.2. Objectifs

Le CEF/CGEA a pour objectif d'aider l'agriculteur à planifier et suivre ses activités, à analyser ses pratiques, puis à évaluer ses résultats en vue d'améliorer les performances techniques et économiques de son exploitation et d'optimiser la gestion de ses revenus.

5.7.3. Etapes de mise en œuvre du CEF/CGEA

La conduite du CEF/CGEA obéit à une démarche dont les principales étapes sont décrites ci-après.

Etape 1 : Information/sensibilisation des exploitants agricoles

L'information/sensibilisation portera sur les aspects suivants du CEF/CGEA : la définition, les enjeux et intérêts pour l'exploitant, les exigences et implications et les finalités.

Elle peut se faire à travers les assemblées des organisations paysannes, les assemblées villageoises, lors des travaux de diagnostic participatif ou de la conduite des outils de vulgarisation agricole.

Etape 2 : Identification des exploitants agricoles

Dans le choix des bénéficiaires du CEF/CGEA, les critères suivants sont à prendre en compte : être volontaire, être exploitant agricole, être disponible, être disposé à fournir les informations nécessaires pour renseigner le carnet soi-même ou par un actif de l'exploitation, être responsable de l'exploitation c'est à dire celui qui prend les décisions, accepter recevoir la visite du conseiller sur l'exploitation.

Etape 3 : Formation des exploitants agricoles bénéficiaires

La formation se fait en trois (03) phases : l'initiation, l'animation et le suivi.

- *Phase d'initiation*

L'initiation se fait en plusieurs séances de deux (02) à trois (03) heures chacune sur l'approche CEF/CGEA sur une période de deux (02) semaines. Ces séances abordent successivement les points suivants : définition, outils, logique, démarche, finalité etc., du CEF/CGEA, rappel des règles de calcul fonctionnel (addition, soustraction, division, multiplication et conversions, etc.), présentation de toutes les parties du carnet CEF/CGEA.

- *Phase d'animation*

Selon la périodicité retenue, la formation se poursuit suivant le rythme du groupe ou de l'agriculteur. Cette formation permet d'initier les agriculteurs au renseignement des différents outils et à l'analyse des données collectées.

- *Phase de Suivi*

Le suivi consiste en des visites dans l'exploitation de l'agriculteur afin de s'imprégner de l'état d'avancement du renseignement du carnet. C'est aussi l'occasion pour le conseiller de mieux découvrir l'exploitation du producteur, de répondre aux préoccupations de celui-ci, de rectifier s'il y a lieu et apporter de l'appui-conseil. Les actions techniques naissent du suivi-évaluation mais surtout de l'analyse des résultats de l'exploitation.

Le cycle de formation d'un exploitant est de trois (03) années consécutives. Les activités à réaliser au cours de ce cycle se répartissent comme suit :

Année 1 : Formation au renseignement du carnet et début des analyses ;

Année 2 : Renseignement du carnet, analyses des résultats et mise en œuvre des actions techniques ;

Année 3 : Renseignement du carnet, analyse, actions techniques et capitalisation des résultats.

Etape 4 : Restitution des résultats de l'exploitation

La restitution des résultats d'une année de démarche CEF/CGEA, obéit au partage des connaissances entre adhérents et les autres agriculteurs du village qui n'ont pas été bénéficiaires du CEF/CGEA.

Il s'agit d'abord de réaliser au sein de l'exploitation l'analyse des résultats de la campagne en cours et des prévisions avec l'ensemble des membres de l'exploitation ; Ensuite avec le groupe d'adhérents afin de donner l'opportunité à chacun d'échanger sur les résultats de son exploitation et enfin une restitution à l'échelle du village avec le groupe tout en respectant la confidentialité des données des exploitations.

Etape 5 : Evaluation de la mise en œuvre du CEF/CGEA

Après une campagne de mise en œuvre, le conseiller procède à une évaluation de l'animation du groupe CGEA. Elle porte sur

l'assiduité des membres, la fréquence des séances d'animations, le niveau de renseignement des carnets, le niveau d'analyse des données collectées, la mise en œuvre des actions techniques, etc.

Cette évaluation participative est dénommée auto-évaluation assistée dont l'objectif est de diagnostiquer les succès et les échecs et proposer des solutions consensuelles comme l'indique la philosophie du CEF/CGEA.

5.7.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre du CEF/CGEA

Dans la mise en œuvre du CEF/CGEA, les outils utilisés sont le carnet CEF/CGEA, le manuel d'utilisation du carnet et des fiches techniques.

5.7.6. Limites du CEF/CGEA

Les limites du CEF/CGEA sont :

- l'exigence pour l'exploitant de savoir lire et écrire ou d'être accompagné ;
- le coût élevé de la mise en œuvre ;
- l'exigence en temps pour le renseignement régulier du carnet ;

- l'exigence pour les conseillers d'avoir des compétences polyvalentes.

5.8. Le village climato-intelligent ou Approche de Village Intelligent face au Climat

5.8.1. Définition

Un village climato-intelligent ou village intelligent face au climat (VIC) est une communauté rurale (village), et à risque climatique où les activités de production agro-sylvo-pastorale et halieutiques sont menées à travers des pratiques innovantes pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets en tenant compte des réalités climatiques et des ressources disponibles. Le VIC favorise l'apprentissage et l'adaptation des pratiques agricoles pour mieux répondre aux défis climatiques. L'approche est collaborative, impliquant les agriculteurs, les chercheurs et d'autres partenaires.

5.8.2. Objectifs

Cette approche vise à renforcer la résilience des producteurs face aux changements climatiques, à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à améliorer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance. Cet objectif est en lien avec les trois principes de

l'agriculture intelligente face au climat (AIC) que sont la productivité durable, la résilience/adaptation et l'atténuation.

5.8.3. Principes directeurs du VIC

L'approche VIC repose sur les principes suivants :

- **la participation et l'inclusion** : les options climato-intelligentes sont co-conçues et choisies par la communauté elle-même, garantissant leur pertinence culturelle et leur acceptation ;
- **la valorisation des résultats de recherches, innovations et des connaissances locales** ;
- **l'adaptation et atténuation** : les VIC mettent en œuvre des actions pour aider les communautés à s'adapter aux impacts du changement climatique et à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- **l'approche holistique** : elle prend en compte les dimensions sociales, économiques et environnementales pour une réponse complète aux défis climatiques ;
- **l'apprentissage par l'action** : le processus d'apprentissage est continu, où les interventions sont testées, surveillées, évaluées et ajustées en fonction des

résultats obtenus sur le terrain, permettant ainsi une amélioration itérative ;

- **le potentiel de mise à l'échelle et durabilité** : les solutions développées visent à être durables et répliquables au-delà du VIC. Des mécanismes locaux, tels que des fonds d'action collective, sont souvent mis en place pour assurer la pérennité des initiatives ;
- **la sensibilité au genre et à l'inclusion sociale** : Une attention particulière est portée à l'intégration des dimensions de genre et d'inclusion sociale, s'assurant que les femmes et les groupes marginalisés bénéficient équitablement des avantages et participent à la prise de décision.

5.8.4. Etapes de mise en œuvre du VIC

Les principales étapes de mise en œuvre de l'approche VIC sont :

- **le diagnostic et l'analyse de base** à travers la sélection du site et engagement communautaire, l'évaluation de la vulnérabilité climatique, l'analyse socio-économique et l'état des lieux agricoles ainsi que la collecte des connaissances locales et scientifiques ;

- **la co-conception et la planification** passent par la priorisation participative des options d'AIC, l'élaboration du plan d'action VIC et l'identification des besoins en renforcement des capacités ;
- **la mise en œuvre et la démonstration** passent par la mise en place de parcelles de démonstration ou "champs écoles", la formation et le renforcement de capacités, la facilitation de l'accès aux ressources et la mise en place des systèmes d'information ;
- **le suivi, l'évaluation et l'apprentissage** concernent le suivi régulier des activités et de l'adoption, l'évaluation des impacts ainsi que l'apprentissage et ajustement ;
- **la mise à l'échelle et la pérennisation** se font à travers la documentation et partage des leçons apprises, le plaidoyer politique et la durabilité.

5.8.5. Outils du VIC

Les principaux outils du VIC sont :

- **les systèmes d'information climatique et services climatiques** : prévisions météorologiques, agro-conseils éclairés par le climat, assurance-climat, analyses

analogues sur le climat comme outil de planification prospective, stratégies de prévention de la mauvaise adaptation ;

- **le système de gestion des risques** : systèmes d'alerte précoce, assurance agricole, diversification des moyens de subsistance ;
- **l'analyse coût-bénéfice** permet d'évaluer la viabilité économique des différentes options AIC pour les agriculteurs, en considérant les bénéfices économiques et les co-bénéfices environnementaux (biodiversité, eau) ;
- **les cadres de suivi et d'évaluation** (exemple : CCAFS Monitoring Framework) : Grilles et manuels pour suivre l'adoption des pratiques AIC, mesurer les impacts sur les rendements, les émissions de GES et la résilience, souvent via des enquêtes ménages ;
- **les outils d'évaluation rapide de l'agriculture climato-intelligente** (CSA-RA) pour identifier rapidement les meilleures pratiques AIC adaptées à un contexte local donné ;

- **les manuels et guides de formation** pour renforcer les capacités techniques des acteurs nationaux et locaux dans la conception et la mise en œuvre de projets AIC ;
- **la cartographie participative** pour identifier les zones vulnérables, les ressources en eau et les zones d'expérimentation pour les nouvelles pratiques.

5.8.6. Limites de l'approche VIC

Les limites des VIC sont :

- **les coûts initiaux élevés** : l'adoption de nouvelles technologies et pratiques nécessite des investissements initiaux substantiels. Les petits exploitants agricoles ont souvent un accès limité aux capitaux et aux crédits, ce qui constitue un obstacle majeur à l'adoption ;
- **la complexité et le manque d'outils standardisés** : le VIC n'est pas une solution unique universelle, mais une approche qui nécessite des évaluations spécifiques à chaque site pour identifier les pratiques appropriées. Ce processus sur mesure peut être complexe et le manque d'outils et d'expériences standardisés rend sa mise en œuvre difficile à grande échelle ;

- **les résistances sociale et culturelle** : l'introduction de nouvelles méthodes peut se heurter aux pratiques agricoles traditionnelles et aux normes culturelles. Convaincre les agriculteurs de la valeur ajoutée de ces nouvelles approches peut être difficile, surtout si les bénéfices ne sont pas immédiatement visibles ou garantis ;
- **l'accès limité à l'information et à la technologie** : l'efficacité des VIC repose souvent sur l'accès aux prévisions climatiques, aux données de marché et aux technologies numériques ;
- **les problèmes de mise à l'échelle et de durabilité** : bien que le projet VIC puisse réussir à l'échelle d'un village pilote, leur mise à l'échelle régionale ou nationale est complexe. La durabilité à long terme au-delà du financement initial du projet dépend de la mise en place de mécanismes locaux solides, de politiques cohérentes et d'un soutien institutionnel continu ;
- **les difficultés de coordination** : l'approche nécessite une collaboration étroite entre divers acteurs (gouvernements,

chercheurs, ONG, secteur privé, agriculteurs), ce qui peut être difficile à coordonner efficacement sur le terrain.

5.9. Le Voyage d'étude et d'échanges

5.9.1. Définition

Le voyage d'étude et d'échanges est un déplacement organisé visant à favoriser des échanges d'informations, de savoirs/connaissances, d'expériences et de pratiques professionnelles entre les acteurs concernés.

5.9.2. Objectifs

L'objectif principal du voyage d'étude et d'échanges est de contribuer au renforcement des capacités des participants (agriculteurs, techniciens, etc.). De façon spécifique, il s'agit de :

- encourager l'adoption de pratiques innovantes et durables, adaptées à leur milieu ;
- améliorer les pratiques d'animation, de communication et d'écoute active auprès des producteurs ;
- faciliter les échanges d'expériences entre pairs pour favoriser l'apprentissage mutuel ;

- renforcer les capacités techniques, professionnelles, organisationnelles et de gouvernance ;
- accroître les compétences en négociation et représentation auprès des acteurs institutionnels et économiques ;
- stimuler la mise en réseau avec d'autres organisations et structures d'appui.

5.9.3. Principes directeurs du voyage d'étude et d'échanges

Les principes directeurs du voyage d'étude et d'échanges sont :

- l'apprentissage par les pairs : il repose sur l'échange direct entre acteurs, permettant l'apprentissage à partir d'expériences réelles, de pratiques éprouvées et de témoignages concrets ;
- la participation active et inclusive : tous les acteurs sont impliqués dans la planification, l'animation et l'évaluation du voyage ;
- la pertinence et adaptabilité/répliquabilité des expériences à visiter ;
- la capitalisation, le partage et la diffusion des apprentissages ;

- le suivi post-visite et l'accompagnement des participants pour assurer un impact durable du voyage.

5.9.4. Etapes de mise en œuvre d'un voyage d'étude et d'échanges

Les étapes de mise en œuvre d'un voyage d'étude et d'échanges sont :

- l'identification des objectifs du voyage ;
- le choix du lieu et des partenaires du voyage ;
- la planification et l'organisation du voyage : la logistique, le budget, les autorisations nécessaires, chronogramme prévisionnel du voyage, etc. ;
- le choix et la préparation des participants : la sensibilisation sur les objectifs et les résultats attendus, les us et pratiques du site d'accueil, etc. ;
- la réalisation du voyage ;
- la capitalisation des acquis du voyage : élaborer un rapport synthétique de capitalisation des acquis ;
- le partage et la diffusion des acquis du voyage ;

- l'accompagnement et le suivi de l'adoption des acquis du voyage.

5.9.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre d'un voyage d'étude et d'échanges

Les outils à utiliser pour la mise en œuvre d'un voyage d'étude et d'échanges sont :

- fiches de visite et guides d'observations ;
- questionnaires et grilles d'entretien ;
- supports de présentation et de restitution : les PowerPoint, posters, tableaux ou vidéos ;
- outils de documentation et de capitalisation : les cahiers de notes, photos, vidéos, rapports de visite ;
- outils de planification et de coordination : les calendriers, programmes détaillés, listes de contacts des exploitations et partenaires, etc. ;
- outils d'analyse collective : les sessions de discussion et de restitution en groupe pendant et après les visites, ainsi que l'utilisation de tableaux comparatifs, cartes conceptuelles, analyse SWOT ou diagrammes ;
- outils de suivi post-visite : médias sociaux (WhatsApp).

5.9.6. Limites du voyage d'étude et d'échanges

Les limites du voyage d'étude et d'échanges sont :

- le coût élevé des voyages d'étude et d'échanges ;
- le nombre limité de participants pour un voyage d'étude.

5.10. Le SHEP ou Approche d'autonomisation des petits exploitants horticoles

5.10.1. Définition

L'approche SHEP (Smallholder Empowerment and Promotion Approach) ou Approche d'autonomisation des petits exploitants horticoles, peut être défini comme une approche de vulgarisation agricole qui prône une agriculture orientée vers le marché en incitant les petits producteurs à faire de leurs activités un réel business.

5.10.2. Objectifs

La méthode SHEP vise à améliorer la commercialisation des produits agricoles et à augmenter les revenus des producteurs à travers un changement de paradigmes qui les amène à abandonner le comportement de « produire et vendre » pour adopter celui de « produire pour vendre ».

5.10.3. Principes directeurs du SHEP

Les principes directeurs du SHEP sont :

- une production orientée vers le marché ;
- la promotion de l'agriculture en tant business ;
- l'autonomisation et la motivation des producteurs ;
- la maîtrise de l'asymétrie d'information entre les acteurs.

5.10.4. Etapes de mise en œuvre

Les quatre (04) étapes pour la mise en œuvre de l'approche SHEP sont :

Etape 1 : Partage de la vision avec les agriculteurs

Le partage de la vision permet d'échanger sur les fondements de la théorie du SHEP et sur le changement de comportement attendu. Les activités à mener sont l'information/sensibilisation et la constitution des groupes SHEP.

Etape 2 : Prise de conscience par les agriculteurs

Elle consiste d'une part à sensibiliser les agriculteurs aux possibilités et au potentiel de l'agriculture horticole et d'autre part à leur exposer les réalités des entreprises et du marché aux

agriculteurs. Les activités de l'étape 2 comprennent l'enquête de base participative, le forum de rencontres des parties prenantes (activité facultative) et l'étude de marché que les agriculteurs effectuent eux-mêmes.

Etape 3 : Prise de décision par les agriculteurs

Cette étape implique la sélection des cultures cibles par les agriculteurs et l'établissement d'un calendrier cultural afin qu'ils soient en mesure d'approvisionner stratégiquement les marchés spécifiques de leur choix au moment où il le faut.

Etape 4 : Acquisition de compétences par les agriculteurs

Les agents d'appui conseil donnent aux agriculteurs des solutions techniques, par exemple des formations sur le terrain pour les cultures que les agriculteurs ont sélectionnées, afin qu'ils puissent les produire comme prévu.

5.10.4. Outils à utiliser pour la mise en œuvre de la méthode

Les outils utilisés pour la mise en œuvre de l'approche SHEP sont :

- la fiche des pratiques/techniques culturales et post-récoltes ;

- la fiche des données sur la production et les revenus ;
- la fiche d'étude de marché ;
- la fiche de sélection des cultures ;
- le calendrier cultural ;
- le plan d'action ;
- la boîte à images ;
- le manuel du SHEP.

5.10.6. Limites du SHEP

La principale limite de la méthode SHEP est le coût élevé de sa mise en œuvre.

5.11. Le Parc de Technologies et innovations Agricoles

5.11.1. Définition

Un Parc de Technologies et innovations Agricoles (PTIA) est un espace structuré dédié à la démonstration, la formation, et la vulgarisation de technologies et pratiques agricoles innovantes. Les PTIA jouent un rôle stratégique dans la mise en œuvre de solutions climato-intelligentes, l'amélioration des rendements agricoles, et la sécurité alimentaire (CORAF, 2025).

5.11.2. Objectifs

Le PTIA vise à :

- améliorer la production agricole par l'adoption à large échelle des technologies et innovations adaptées aux besoins du monde agricole ;
- encourager la recherche et le développement des technologies en offrant un cadre de collaboration et d'échange où les acteurs du monde agricole peuvent travailler à développer des technologies et innovations mieux adaptées à leur contexte ;
- mettre en place un cadre favorisant le renforcement de capacité des différents acteurs du monde agricole ;
- créer un environnement propice au développement de partenariats entre les secteurs public, privé et les producteurs pouvant conduire au développement de l'entrepreneuriat agricole et faciliter l'accès au marché ;
- soutenir la transformation du système alimentaire par la promotion de pratiques d'agriculture durable, sensible au genre et à la nutrition, climato-intelligente.

5.11.3. Principes directeurs des PTIA

Les PTIA se basent sur quatre (04) principes directeurs que sont :

- **l'accessibilité** : implanter dans des zones facilement accessibles ;
- **l'adaptation locale** : adapter les technologies aux conditions climatiques et socio-économiques locales ;
- **la durabilité** : promouvoir des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement ;
- **l'inclusivité** : promouvoir des technologies et innovations genre sensible et les petits producteurs pour maximiser l'impact.

5.11.4. Etapes de mise en œuvre du PTIA

La mise en œuvre d'un PTIA passe par les cinq (05) étapes suivantes :

Etape 1 : Identification et aménagement du site

Cette étape consiste à identifier un site qui réponde aux exigences techniques, logistiques et sociales nécessaires pour maximiser l'impact des démonstrations agricoles et favoriser l'adoption des innovations par les communautés. L'aménagement consiste à :

- préparer le terrain : défrichage et nivellement, amendement du sol ;
- organiser les parcelles : division thématique (les parcelles sont organisées en fonction des cultures ou des innovations à démontrer), aménagement des allées ;
- installer les infrastructures : systèmes d'irrigation, espaces de stockage et de formation des hangars ou des abris et clôture.

Etape 2 : Sélection des technologies et innovations éprouvées

La sélection des technologies et innovations est une étape essentielle pour garantir que les PTIA remplissent efficacement leur rôle de transfert de connaissances et de promotion de l'innovation. Cette partie propose une démarche structurée et des critères clairs pour identifier et prioriser les technologies à démontrer dans un PTIA.

Etape 3 : Implantation des technologies et innovations agricoles

L'implantation des technologies et innovations dans un PTIA consiste à :

- préparer le site : analyse des sols, délimitation des parcelles et mise en place des infrastructures ;
- installer les innovations agricoles : semences et cultures, technologies de mécanisation et pratiques de gestion durable ;
- planifier les démonstrations : chaque innovation est installée selon des protocoles spécifiques validés par des experts.

Etape 4 : Journées portes ouvertes et visites

Les Journées Portes Ouvertes et les visites permettent de sensibiliser les producteurs, de diffuser les technologies et innovations, d'encourager leur adoption et de renforcer les liens entre les différents acteurs du secteur agricole.

Etape 5 : Suivi-évaluation

Il permet de documenter les résultats, d'ajuster les activités en fonction des retours, et de garantir que les objectifs sont atteints.

5.11.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre des PTIA

Les outils à utiliser dans le cadre de la mise en œuvre des PTIA sont : les parcelles et unités de démonstrations des innovations

et technologies agricoles, les visites commentées, les fiches techniques, les TIC, panel, etc.

5.11.6. Limites des PTIA

La limite de la mise en œuvre d'un PTIA est liée à l'exigence en ressources financières, matérielles et humaines.

5.12. La Foire agricole

5.12.1. Définition

Une foire agricole est un événement public réunissant des acteurs des filières agricoles pour présenter et vendre du matériel, des animaux, des produits locaux et des technologies agricoles. C'est aussi un lieu d'échanges de savoir-faire et de connaissances entre acteurs du monde rural et de sensibilisation des visiteurs aux pratiques agricoles modernes et durables pour améliorer l'efficacité et la productivité.

5.12.2. Objectifs

La foire agricole vise à :

- permettre aux participants de découvrir et d'apprécier les produits et technologies exposés ;

- favoriser les échanges et ou les ventes des produits et technologies agricoles ;
- établir des relations d'affaires entre les acteurs des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques ;
- créer et renforcer les relations de partenariat entre les producteurs, les chercheurs, les services techniques et les projets.

5.12.3. Principes directeurs des foires agricoles

Les principes directeurs des foires agricoles sont :

- le partage de savoirs et d'innovation : favoriser l'échange informel et structuré, transformer le savoir tacite en savoir explicite, et présenter des technologies adaptées;
- le renforcement des capacités et partenariat : permettre aux acteurs d'acquérir de nouvelles connaissances et compétences et de développer des partenariats ;
- l'inclusion et l'équité : faciliter la participation de toutes les parties prenantes (gouvernement, ONG, consommateurs).
-

5.12.4. Etapes de mise en œuvre des foires agricoles

L'organisation d'une foire agricole peut suivre les étapes suivantes :

- le cadrage de l'activité par l'initiateur : objectifs, dates, lieux, etc. ;
- l'identification et la communication des conditions et des critères de participation ;
- l'identification et la sélection des thématiques, produits et technologies à présenter ;
- l'identification des participants ;
- la définition des caractéristiques pour les échantillons à présenter et les quantités disponibles ;
- la définition des informations qui doivent accompagner les échantillons ;
- l'aménagement des lieux de la foire ;
- la préparation des communications de l'évènement ;
- la tenue de la foire ;
- le suivi évaluation des activités de la foire et la formulation de recommandations d'amélioration.

5.12.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre des foires agricoles

Les outils d'une foire agricole sont :

- **la logistique** : outils pour l'événementiel, outils de signalétique pour guider les visiteurs, outils de mobilier et de décoration (Stands, tables, chaises, podiums, décoration thématique), outils techniques (Éclairage et sonorisation pour les démonstrations et conférences) etc. ;
- **les technologies et innovations agricoles** : semences, tracteurs, drones, robots, technologies agroalimentaires, etc. ;
- **les produits agrosylvopastoraux et halieutiques** ;
- **les supports de communication et le marketing** : publicité, plateforme numérique (les codes QR, les réseaux sociaux etc.), panels, conférences etc.

5.12.6. Limites de la méthode

La principale limite d'une foire agricole est le coût élevé de l'organisation et de la participation des acteurs.

5.13. Le BUS ou Formation pour agriculteurs-entrepreneurs

5.13.1. Définition

Le BUS (Bauern-Unternehmer-Schulung), est une formation modulaire sur la promotion de l'entrepreneuriat dans la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles visant à améliorer la compétitivité des différents maillons de la chaîne de valeur ajoutée. Il développe les capacités entrepreneuriales des participants à travers deux (02) modules : (A) renforcement de la personnalité individuelle et (B) succès de l'entreprise.

5.13.2. Objectifs

L'objectif global du BUS est le développement de l'esprit entrepreneurial chez les participants aux sessions de formation, afin qu'ils conduisent avec succès (au plan technique et social) leurs entreprises de production, de transformation et de commercialisation.

5.13.3. Principes directeurs du BUS

Le BUS est fondé sur 03 piliers/principes directeurs (Tableau 2).

Tableau 2 : Principes directeurs du BUS

L'HOMME AU CENTRE 1. La responsabilité ; 2. Mes capacités ; 3. Mes préférences.	L'ENTREPRISE 1. Analyser l'entreprise ; 2. Définir les potentialités.	Le CHEMIN 1. Les objectifs ; 2. Les étapes ; 3. Mon concept
• se sentir personnellement responsable ; • avoir confiance en lui-même ; • connaître ses points forts ; • savoir bien communiquer avec les autres; • reconnaître les barrières traditionnelles et les obstacles sur son chemin.	• une bonne analyse de l'entreprise ; • une meilleure analyse du marché ; • une analyse juste de sa situation financière ; • une élaboration appropriée de sa vision ; • une planification réussie de sa réalisation.	• rendre la vision pratique ; • définir l'ensemble des aspects pour une entreprise couronnée de succès ; • faire le test de l'approche entreprise.

5.13.4. Etapes de mise en œuvre du BUS

Les principales étapes de mise en œuvre du BUS sont :

- l'identification des groupes d'acteurs (tous les profils) ;
- la sensibilisation des potentiels bénéficiaires : des focus groupes d'échanges avec les communautés sur la méthode BUS, ses avantages et exigences ;
- l'identification et la hiérarchisation des problèmes ;
- l'organisation des sessions de formation BUS : elle suit l'animation de deux modules que sont :
 - **le module A** permet à chaque participant d'acquérir une disposition d'esprit à même d'analyser sa situation personnelle, de formuler ses objectifs et de développer ses capacités de succès. Le module A est animé en trois (03) jours. Le premier jour porte sur la responsabilité des apprenants ; le deuxième jour porte sur les succès des apprenants, feed-back et objectifs personnels des apprenants ; le troisième jour porte sur les limites à la vie des apprenants, leur vue aérienne et l'analyse du gap ;

- **le module B** permet le développement de l'esprit entrepreneurial chez les participants aux sessions de formation afin qu'ils puissent analyser les forces et faiblesses de leurs entreprises, de formuler des alternatives et de se munir d'un plan d'action pour l'avenir. Le module B est aussi animé en trois (03) jours. Le premier jour porte sur la suite de l'analyse du gap, l'évaluation de la première session, le rappel du module A, le marché vers lequel s'oriente les apprenants et leur portefeuille (capacité financière). Le deuxième jour porte sur la suite du portefeuille, l'analyse de leur environnement et le discours solennel de chaque apprenant. Le troisième jour porte sur la vision sur 10 ans des apprenants, les chemins alternatifs, la réflexion, l'élaboration du plan d'actions, l'évaluation de la deuxième session et la clôture.

La formation s'adapte et se déroule en français ou en langue locale selon les situations.

5.13.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre du BUS

Les outils à utiliser pour la mise en œuvre du BUS sont les cahiers de participants des modules A et B ainsi que le manuel du formateur et matériels de formation.

5.13.6. Limites du BUS

Les limites du BUS sont :

- l'exigence pour le producteur de savoir lire et écrire pour renseigner les fiches ;
- l'exigence en temps pour le renseignement régulier du cahier d'application ;
- le coût élevé de la mise en œuvre.

5.14. Le Farmer Business School ou Ecole d'Entrepreneuriat Agricole

5.14.1. Définition

Le Farmer Business School (FBS) ou approche Ecole d'Entrepreneuriat Agricole (EEA) est une méthode qui renforce les aptitudes entrepreneuriales des participants. Il facilite le changement des attitudes des producteurs jusqu'ici orientées sur une logique de subsistance. Il permet aux participants d'apprécier

les avantages liés aux innovations techniques et aux opportunités du marché afin d'accroître durablement les revenus.

5.14.2. Objectifs

Le FBS a pour vocation d'accompagner les producteurs vers une véritable posture d'entrepreneurs agricoles. Il poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- renforcer la gestion des exploitations en maîtrisant les coûts, revenus, marges et bénéfices ;
- encourager la diversification des revenus pour réduire les risques liés à une seule culture ;
- améliorer la prise de décision économique grâce à l'analyse et la comparaison des options de production et d'investissement ;
- favoriser l'inclusion financière en initiant les producteurs à l'épargne, au crédit et aux services financiers adaptés ;
- développer les compétences en négociation et contractualisation avec les acteurs de la chaîne de valeur ;
- promouvoir une vision entrepreneuriale orientée vers le marché plutôt que la subsistance ;

- soutenir l'équité et l'inclusion sociale, notamment l'intégration des femmes et des jeunes.

5.14.3. Principes directeurs du FBS

Les principes directeurs du FBS sont :

- une production orientée vers le marché ;
- une formation de proximité axée sur la gestion et la rentabilité financière ;
- la prise en compte de l'équité et l'inclusion sociale ;
- un nombre limité de participants (maximum 30 personnes) ;
- une session de formation de cinq (05) demi-journées en continue.

5.14.4. Etapes de mise en œuvre du FBS

Les principales étapes de mise en œuvre du FBS sont :

- l'identification des groupes d'agriculteurs : ce sont des producteurs d'une même filière agricole ;
- la sensibilisation des potentiels bénéficiaires : des focus groupes d'échanges avec les communautés sur la méthode FBS, ses avantages et exigences ;

- l'identification et la hiérarchisation des problèmes ;
- l'organisation des sessions de formation FBS : elle suit l'animation de 12 modules (Tableau 3).

Tableau 3 : Organisation des sessions de formation FBS

Modules	Durée	Jour
0. Préchauffage et introduction	2 h 30	Jour 1
1. Faire de l'argent avec l'agriculture	2 h 00	
2. Connaître les unités pour connaître ses ressources	2 h 00	Jour 2
3. Gérer votre exploitation pour assez de nourriture	2 h 00	
4. Sortie et entrée d'argent : savoir si vous faites de bonnes affaires	1 h 00	

Modules	Durée	Jour
5. Décisions pour faire de bonnes affaires	1 h 30	Jour 3
6. Saisir les opportunités pour diversifier vos activités agricoles pour plus de revenu durant toute l'année	1 h 30	
7. Gérer votre argent tout au long de l'année	2 h 00	
8. Comment obtenir de bons services financiers	1 h 30	Jour 4
9. Plus de revenus avec un produit de qualité	2 h 00	
10. Bénéfices des membres dans les organisations agricoles	1 h 30	
11. Devenir un entrepreneur en pratique	4h 00	Jour 5

- le suivi et l'évaluation des sessions de formation ;
- l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi/supervision du business plan des bénéficiaires ;
- la coordination globale des activités.

5.14.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre du FBS

Les outils de mises en œuvre du FBS comprennent :

- un jeu d'affiches format A0 ;
- un guide du formateur (pour les formateurs) ;
- des cahiers de formations et d'application pour les participants
- la liste des producteurs formés ;
- la fiche de preuve de tenue FBS ;
- le canevas de rapport ;
- la fiche de suivi post formation ;
- la fiche d'évaluation du formateur FBS.

5.14.6. Limites du FBS

Les principales limites du FBS sont :

- l'exigence pour le producteur de savoir lire et écrire pour renseigner les fiches ;
- l'exigence en temps pour le renseignement régulier du cahier d'application ;
- le coût élevé de la mise en œuvre.

5.15. La Démarche Tylay

5.15.1. Définition

Tylay est une démarche d'accompagnement centrée sur la personne dans une dynamique d'interaction et de regards croisés au sein d'un groupe. Elle vise l'amélioration durable des performances des exploitations agricoles familiales par la mobilisation et la valorisation des compétences et ressources psychosociales des agriculteurs. Elle combine histoire de vie, bilan de compétences, diagnostic global de l'exploitation et planification stratégique pour renforcer la capacité du producteur à analyser sa situation, décider, agir pour améliorer durablement la performance de son exploitation. Le concept repose sur deux sens complémentaires :

- TILAE : « *Coûte que coûte* », c'est-à-dire *prendre en main sa vie et agir en autonomie* pour réaliser ses aspirations (empowerment individuel).
- TYLAY (Teel Taab N'yiki, Lagam Taab N'yidg) : « *s'appuyer les uns sur les autres pour se mettre debout et progresser ensemble* » (lien entre l'individu et la communauté).

5.15.2. Objectifs

Dans la vulgarisation et le conseil agricoles, la démarche Tylay permet au producteur de :

- s'éveiller à son histoire personnelle et à ses ressources/ psycho émotionnelles, techniques, organisationnelles et stratégiques déjà présentes en soi mais souvent négligées ou enfouies ;
- appréhender les potentialités et défis de son exploitation (sécurité alimentaire, génération de revenus, durabilité, gouvernance, ...) à travers un diagnostic global simplifié qui implique sa famille, avec l'assistance de pairs ;
- analyser en impliquant la famille, avec l'appui de pairs, les potentialités et défis économiques, sociales, écologiques et gouvernance de l'exploitation familiale ;

- faire des choix, prendre des décisions éclairées pour l'amélioration des performances de l'exploitation agricole ;
- définir un projet de vie clarifiant sa vision à long terme pour soi, son exploitation agricole, sa famille et sa communauté, les chemins pour réaliser sa vision et des actions à court terme pour amorcer les changements ;
- mobiliser et valoriser ses ressources, stimuler l'innovation, l'initiative et l'autonomie dans la gestion de l'exploitation familiale.

5.15.3. Principes directeurs de la démarche Tylay

La démarche Tylay mobilise des principes qui renforcent la qualité du conseil agricole et l'autonomisation des producteurs. Elle s'appuie sur :

- **une démarche centrée sur la personne**, qui part de l'histoire de vie et des compétences réelles de l'acteur rural pour libérer son pouvoir d'agir ;
- **l'apprentissage par l'expérience** (école de la vie) : les savoirs locaux, les pratiques antérieures et les essais

réalisés par les producteurs deviennent la matière première du conseil ;

- **une pédagogie de l'autonomie** (Tilae) : chacun possède en lui les ressources pour « se développer » et prendre en main sa vie, son exploitation et ses choix ;
- **une pédagogie du collectif** (Tylay) : le groupe sert d'espace d'apprentissage, de comparaison, de partage et de motivation ;
- **une dynamique de groupe inclusive**, mêlant hommes/femmes, lettrés/non lettrés, favorisant entraide, écoute, ouverture et apprentissage par les pairs ;
- **un ancrage endogène fort**, assuré par des facilitateurs du milieu, travaillant en langue locale, avec des outils accessibles (parole, dessin, symboles) ;
- **le conseil basé sur le projet de vie du producteur** et orienté vers l'action et les résultats.

5.15.4. Etapes de mise en œuvre de la démarche Tylay

Les étapes de la démarche Tylay sont :

- **la sensibilisation-information-cadrage** : elle consiste à présenter clairement la démarche Tylay, son esprit, ses

principes fondateurs (Tilae/Tylay), ainsi que les exigences liées à la posture et à l'engagement des participants. Cette phase installe un premier cadre de confiance, favorise la compréhension commune du dispositif et prépare le terrain pour le travail introspectif et l'accompagnement à venir ;

- **le bilan personnel** : le producteur revisite son parcours de vie pour identifier ses ressources, ses forces et sa manière de prendre des décisions. Cette étape permet de comprendre le producteur en tant qu'acteur, d'éclairer ses choix, ses motivations et ses contraintes, et de renforcer son autonomie dans l'analyse et la gestion de son exploitation ;
- **le diagnostic simplifié de l'exploitation agricole** : il permet au producteur d'analyser ses activités et le fonctionnement global de son exploitation afin d'identifier les forces, potentialités, insuffisance et défis. Il combine un travail en salle et une analyse réalisée directement au sein des familles et sur les exploitations, afin que les observations soient ancrées dans la réalité du terrain.

Cette démarche fournit une compréhension technique, économique et organisationnelle précise, indispensable pour un conseil agricole ciblé et efficace ;

- **le projet de vie** : le producteur définit une vision réaliste à long terme pour lui-même, sa famille et son exploitation. Le projet de vie aide ce dernier à structurer ses priorités et à planifier des actions concrètes pour améliorer ses performances agricoles et familiales. Cette projection stratégique soutient la prise de décision et constitue un outil clé pour orienter durablement le conseil agricole.

5.15.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre de la démarche Tylay

Les outils de la méthode Tylay sont composés essentiellement de supports. Ces supports regroupent :

- **la trajectoire de vie** : permet au producteur de revisiter son parcours pour identifier les ressources et expériences utiles à la gestion de son exploitation ;
- **le profil de compétences** : met en évidence les aptitudes techniques, organisationnelles et relationnelles que le producteur mobilise dans son travail agricole ;

- **la photographie des activités** : offre une vue d'ensemble de toutes les activités du ménage pour comprendre l'équilibre global de l'exploitation ;
- **le diagnostic de l'activité principale** : analyse détaillée d'une spéculation clé afin d'identifier les performances, contraintes et marges de progrès techniques ;
- **l'analyse de l'environnement** : examine les facteurs externes (marchés, risques, ressources, saisonnalité) influençant les décisions agricoles.
- **la vision à long terme** : aide le producteur à définir une projection réaliste pour sa famille et son exploitation afin d'orienter ses choix ;
- **le plan de développement** : organise les priorités techniques, économiques et sociales à moyen terme pour structurer le changement ;
- **le plan d'actions** : traduit les priorités en actions concrètes et réalisables pour améliorer les performances de l'exploitation familiale.

5.15.6. Limites de la démarche Tylay

Les limites de la démarche Tylay sont :

- forte exigence sur la posture du facilitateur : l'écoute, la neutralité et la rigueur sont indispensables pour garantir la qualité du conseil et permettre aux participants d'obtenir les résultats attendus ;
- engagement personnel important : la démarche requiert du temps, de la disponibilité et une réelle ouverture.

5.16. Approche incubateur

5.16.1. Définition

L'approche incubateur est une école de formation théorique, pratique et professionnelle au métier de l'Agriculture qui accompagne les projets de création d'entreprises innovantes pendant une période bien déterminée. Elle propose des services tels que le conseil, le mentorat, l'aide au financement pour augmenter les chances de succès des projets des incubés.

5.16.2. Objectifs

L'objectif de l'approche incubateur est d'aider les incubés à démarrer ou à entreprendre une activité agricole innovante à travers le développement des compétences entrepreneuriales.

5.16.3. Principes directeurs de l'approche incubateur

L'approche incubateur repose sur les principes directeurs suivants :

- **le mentorat et le coaching** : les incubés bénéficient d'un encadrement par des mentors, des experts et des entrepreneurs expérimentés qui les guident dans le développement de leurs projets ;
- **la mutualisation des ressources** : accès à des espaces de travail, services juridiques, comptables et infrastructures techniques à moindre coût ;
- **l'élaboration du modèle économique** : aider à tester et à affiner le business plan, développer un prototype et préparer une stratégie de valorisation des produits et des services.

5.16.4. Etapes de mise en œuvre

Les étapes de mise en œuvre de l'approche incubateur sont :

- sélection/recrutement des incubés ;
- formation des incubés ;
- suivi/accompagnement post formation des incubés.

5.16.5. Outils à utiliser pour la mise en œuvre de l'approche incubateur

L'approche incubateur utilise des outils pédagogiques (salles de classe et plateformes techniques, fermes modèles, unités de production et de transformation, référentiels de formation et matériel didactique), des outils de planification et de gestion et des plateformes de communication.

5.16.6. Limites de l'approche incubateur

La limite de la mise en œuvre de l'approche incubateur est liée à l'exigence en ressources financières, matérielles et humaines.

Conclusion

Le Guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles est un document de référence destiné à harmoniser, professionnaliser et rendre plus efficace les interventions des fournisseurs de services de vulgarisation et de conseil agricoles. Son élaboration s'est fondée sur une démarche participative incluant l'identification des parties prenantes, la revue documentaire, des ateliers de cadrage et d'élaboration, ainsi que la validation du Guide. Cette méthodologie a permis de produire un document consensuel, centré sur les réalités du terrain et en cohérence avec les orientations nationales.

Il propose une démarche claire et structurée permettant aux acteurs de disposer de repères communs, d'améliorer la qualité des services fournis et de faciliter l'articulation entre les différents niveaux d'intervention.

La présentation détaillée des principales méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles offre un répertoire pratique pour les utilisateurs du Guide. En déclinant pour chaque méthode les objectifs, principes, étapes de mise en œuvre, outils mobilisables et limites, le Guide contribue à des interventions

plus adaptées et efficaces, tout en tenant compte de la diversité des besoins des producteurs et des spécificités agroécologiques du pays.

En définitive, ce Guide se veut un instrument dynamique au service du renforcement du système national de vulgarisation et de conseil agricoles. Il importe une réelle appropriation par tous les acteurs impliqués et une mise à jour régulière pour tenir compte des innovations, des évolutions du contexte agricole ainsi que des nouvelles attentes des producteurs.

Afin d'assurer une mise en œuvre efficace, coordonnée et durable du présent Guide national des méthodes et outils de vulgarisation et de conseil agricoles, il est impérieux d'assurer sa diffusion effective.

Sa mise en œuvre effective contribuera à améliorer la qualité des services de vulgarisation et de conseil agricoles, à accroître les performances des exploitations agricoles et à soutenir durablement la transformation structurelle de l'agriculture burkinabè.

Références bibliographiques

CORAF, 2025. Parcs de technologies et d'innovations agricoles : Guide pratique basé sur les enseignements de terrain.

DGPV, 2023. Rapport d'étude sur les outils et approches de vulgarisation promus par les structures privées et publiques au Burkina Faso en lien avec l'innovation agricole dans le sous-secteur agroalimentaire. Janvier 2023, 81p.

DGPV, 2021. Guide d'utilisation de l'approche de vulgarisation et de conseil agricoles basée sur les animateurs endogènes (AE) implémentée par l'ONG Association Burkinabé d'actions Communautaires. Septembre 2021, 18p.

DGPV, 2019. Guide pratique de conduite des outils de vulgarisation agricole. Mars 2019, 27p.

DGPV 2019. Manuel du conseil de gestion aux exploitations agricoles. Septembre 2019, 116p.

FAO, 2019. Farmer Field School and Demonstration Plot Guidelines. FAO/CIRDA Climate Services Programme.

GFRAS, 2010. Guide sur le profil du conseiller agricole

JICA, 2018. Manuel SHEP pour les vulgarisateurs : guide pratique pour la mise en place de l'approche SHEP. Mars 2018, 98p.

IAP/DGEP, 2021. Plan national de développement économique et social 2021-2025 (PNDES-II). Juillet 2021, 141p.

INSD, 2022. Rapport statistique national 2021. Septembre 2022, 155p.

Kleene P., 1989. Conseil à l'Exploitation Familiale : une méthode d'appui au développement des exploitations agricoles. CIRAD-IRAT, Montpellier.

Léglise L., 1999. Conseil de Gestion à l'Exploitation Agricole (CGEA) : principes et démarches. CIRAD, Montpellier.

RESCAR-AOC, 2024. Cartographie des méthodes et outils innovants de conseil agricole pour la mise à l'échelle des innovations et des technologies agricoles. Septembre 2024, 68p.

RGPH, 2019. Cinquième recensement général de la population et de l'habitat du Burkina Faso : synthèse des résultats définitifs. Juin 2022, 133p.

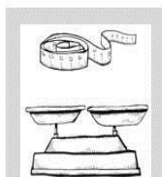
SNVACA, 2010. Système Nationale de Vulgarisation et d'Appui-Conseil Agricole. MAHRH, Burkina Faso.

ANNEXES

Annexe 1 : Itinéraire des FBS Écoles d'Entrepreneuriat Agricole



M1 : Faire de l'argent avec l'agriculture



M2 : Connaître les unités pour gérer ses ressources



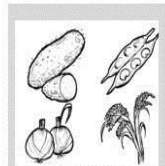
M3 : Gérer son exploitation pour assez de nourriture



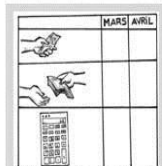
M4 : Savoir si vous faites de bonnes affaires



M5 : Décision pour faire de bonnes affaires



M6: Saisir les opportunités pour plus de revenus



M7: Gérer votre argent tout au long de l'année



M8: Comment obtenir de bons services financiers



M9: Plus de revenus avec le riz de qualité



M10: Bénéfice d'être membre d'une OPA



M11: Devenir entrepreneur dans la pratique

Annexes 2 : les canevas des fiches du FBS

- La fiche de preuve de tenue FBS ;
- Le canevas de rapport ;
- La fiche de suivi post formation ;
- La fiche d'évaluation du formateur FBS

Annexe 3 : Poster AAES pour champ école

POSTER AAES

Numéro AAES :

Lieu :

Groupe :

Date :

Parcelle (PT1, PT2, PP1, PP2) :

Informations générales

Culture :

Variété :

Cycle :

-Type de sol :

-Date/type/quantité Fumure organique :

-Date/type/quantité Fumure minérale :

- Date / type/quantité :

-Nombre de jour après semis :



Observations biologiques

-Type ravageurs (CLA, criquets,...) :

-Nombre de ravageurs :

-Espèces d'adventices :

- Nombre d'adventices :

- Types d'ennemis naturels :

- Nombre d'ennemis naturels :

Observations Agronomiques

-Temps :

-Humidité :

-Autres :

-Stade phénologie :

-Hauteur de la plante :

-Nombre de feuilles (vertes, jaunes et sèches) :

-Nombre d'épis :

Observations majeures	Conclusions	Décisions